

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 08 septembre 2016

Convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mil seize, le huit septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme CHEVALIER Catherine - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absentes excusées : M. JEGU Christel, M. MARAIS Valéry,

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

---

Objet 2016 - 086 - Subvention 2016

Le conseil municipal

DECIDE le verser la subvention suivante, sur l'exercice 2016 :

- Groupement des communes aux noms burlesques : 128,70 €

AUTORISE le maire à verser la participation chaque année dès réception du tableau des cotisations envoyé par l'association des communes aux noms burlesques.

---

Objet 2016-087 - Ecole Lefizellier : participation sortie scolaire

Le conseil municipal,

VU la délibération du 1<sup>er</sup> avril décidant la répartition de la somme allouée au titre de l'allocation de compensation, aux écoles, et sous certaines conditions,

DECIDE de verser la somme de 1 431 € à l'amicale laïque.

---

Objet 2016- 088- Lotissement La Barrière : vente du lot n° 10 à M. et Mme SERTIN Damien

Le conseil municipal,

VU la demande d'annulation de réservation du lot n°13 (délibération n°062 du 23 juin 2016)

VU l'offre d'achat de M. et Mme SERTIN Damien, domiciliés à BALLOTS 13, rue des Forteries, concernant le lot n° 10 du lotissement La Barrière, cadastré section YH 213, d'une superficie de 599 m<sup>2</sup>,

Après délibération et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. et Mme SERTIN Damien, moyennant le prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>, soit 11 980,00 € HT avec TVA sur marge (2 225,65 €) soit pour la somme totale de 14 205,65 € TTC.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle.

Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon.

La superficie et les montants sont susceptibles d'être modifiés selon les réponses à un questionnaire lancé suite à des demandes d'agrandissement de parcelles de plusieurs co-lotis. Met Mme SERTIN sont d'accord.

---

Objet 2016 - 089 - Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Le conseil municipal,

VU le dossier relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée réalisé par le cabinet d'études Accèsmétrie,

VU le compte-rendu de réunion de travail

VALIDE l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

---

Objet 2016 - 090 - Echange de terrain entre la commune et M. CHEVALIER Benoît et Mme GEORGET Morgane

Le conseil municipal,

VU la demande de M. CHEVALIER et Mme GEORGET d'échange de terrain leur appartenant, avec du terrain communal, sis 8 route de Cossé le Vivien,

VU le plan de division réalisé par le cabinet Langevin

EMET un avis favorable aux échanges de terrain : divisions des parcelles section G n°489, 888, 501 et 692,

PRECISE que les coûts de géomètre et d'actes administratifs seront pris moitié par chacune des deux parties,

AUTORISE le maire ou un adjoint, à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

---

Objet 2016-091 - Budget communal : modifications budgétaires n°4

Le conseil municipal,

AUTORISE les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2016 :

Fonctionnement (recettes) :

Article 65548 (Autres contributions) : + 12 204 €

Article 6156 (Maintenance) : - 12 204 €

---

Objet 2016-092 - Eclairage public : demande de subvention au GAL Sud Mayenne

Le conseil municipal,

VU la proposition tarifaire du SDEGM pour la fourniture et la pose de 15 candélabres hauteur 6 m, lanternes led, au lotissement La Barrière, pour la somme totale de 22 091,56 € HT

SOLLICITE le GAL Sud Mayenne pour une aide de 200 € par candélabres, soit la somme totale de 3000 €

ARRETE le financement ainsi :

- Aide GAL Sud Mayenne : 3 000,00 €
  - Autofinancement : 19 091,56 €
- 

Objet 2016-093 - Audit énergétique salle des fêtes

Le conseil municipal,

Dans le cadre de son projet de rénovation de la salle des fêtes,

EMET un avis favorable à la réalisation d'un audit énergétique,

AUTORISE le maire à signer le devis fait par ABC Energie, d'Angers, pour la somme de 3 396 € TTC.

---